

# CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS DE LA LOIRE

## Session du 25 juin 2007

### AVIS

relatif au

### CONTRAT DE PROJETS INTERREGIONAL PLAN LOIRE III 2007-2013

*présenté par Madame Christine JEAN,  
au nom de la Commission "Equipements généraux et Environnement"*

*Entendue l'intervention de M. Gérard HOUSSEAU (CFTC).*

68 votants. Adopté par :

<b>Pour :</b>	<b>64</b>
Contre :	4
Abstentions :	0

Le Président,

Alain MUSTIÈRE

Le CESR a approuvé les conditions de la participation de la Région au Contrat de projets interrégional Plan Loire 2007-2013, lors de sa session du mois de mars dernier. Les maquettes financières de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de l'Etablissement public Loire étant à présent fixées, il approuve la signature du contrat en se félicitant de la prise en compte, dans celui-ci, de la spécificité estuarienne.

"L'estuaire de la Loire" est, en effet, l'un des 6 grands projets du plan Loire III, à côté des grands projets "Prévention des inondations", "Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité civile", "Eau, espaces, espèces", "Valorisation du patrimoine et développement durable", "Recherche données information".

Le CESR réitère sa demande de cohérence entre les actions menées sur un territoire et à l'échelle du bassin. Cette recherche de cohérence est l'un des acquis essentiels des précédents plans Loire grâce, notamment, au développement des connaissances sur le fonctionnement du fleuve.

Il souhaite, enfin, que la gouvernance du plan Loire permette d'intégrer toutes les expertises, dont celles en provenance des associations, et facilite l'appropriation du plan par l'ensemble des acteurs (élus, gestionnaires, acteurs socio-économiques...) au-delà des principaux protagonistes (Régions, préfetures de bassin, Agence de l'eau, EPL).